



LE MONITEUR UNIVERSEL.

N^o. 537.

DIMANCHE, 5 Décembre 1815.

CHAMBRE DES PAIRS.

Bulletin de la séance du samedi 2 décembre 1815.

A une heure, la chambre s'est réunie sous la présidence de M. le chancelier.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le président a communiqué à la chambre une lettre de M. de Broglie, à laquelle est joint l'acte de naissance de ce pair. Il en résulte que M. le duc de Broglie n'a que depuis le 28 novembre dernier, l'âge requis pour voter dans la délibération.

Le ministre des finances et M. le directeur-général des douanes ont ensuite été introduits, et ont présenté à la chambre un projet de loi relatif aux droits à percevoir sur les denrées coloniales françaises.

Le ministre a exposé les motifs du projet, qui, aux termes du règlement, a été renvoyé dans les bureaux.

Les dispositions de ce projet étant connues par la discussion qui avait eu lieu à la chambre des députés, et le projet lui-même se trouvant imprimé dans les distributions de cette chambre, il a été procédé de suite à son examen dans les bureaux.

La séance a été suspendue pendant cet examen. A trois heures, elle a été reprise. Plusieurs pairs qui s'étaient occupés du projet de loi depuis sa discussion dans l'autre chambre, ont été successivement entendus.

La chambre, se trouvant suffisamment éclairée, a fermé la discussion et passé au scrutin sur l'adoption du projet.

Le nombre des membres présents, était de 113. Par le résultat du dépouillement du scrutin, 112 suffrages se sont réunis en faveur du projet; son adoption a été proclamée par M. le président.

La séance a été levée à quatre heures.